



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **TRENTE AVRIL** à **DIX HUIT HEURES TRENTE**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé, en Mairie place de la Libération, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUYSSIÉ François, Maire.

PRÉSENTS : BOUYSSIÉ François - KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre – ANDRIEU Gweenaël – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine -

Excusés : CALVIGNAC Lionel (procuration à CAUSSANEL Francis) – OURZIK Mikaël (procuration à BOUYSSIÉ François) – BESOMBES Julien (procuration à KULIFAJ-TESSON Mylène) – AUZIECH Cécile (procuration à BOUSQUET Jean-Louis) -

Date de convocation : 16.04.2026

Date d'affichage : 16.04.2026

Titulaires en exercice : 29 Présents : 25 Conseillers avec pouvoirs : 4 Nombre de voix délibératives : 29

Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation des PV des 27.03.2026 et 9.04.2026

I - Affaires Financières :

- M.KULIFAJ-TESSON 1 – Affectation du résultat du CA 2025 - Ville
- M.KULIFAJ-TESSON 2 – Affectation du résultat du CA 2025 – PV Solaire
- M.KULIFAJ-TESSON 3 – Vote des subventions 2026 (Amendement proposé par le groupe RN)
- M.KULIFAJ-TESSON 4 – Avenants financiers EJC et COFEST
- M.KULIFAJ-TESSON 5 – Vote des taux d'imposition
- F.BOYSSIÉ 6 – Vote du budget primitif 2026 - Ville
- F.BOYSSIÉ 7 – Vote du budget primitif 2026 – PV Solaire

II – Affaires Générales :

- T.SODRICH 8 – Exonération de l'impôt sur les manifestations sportives
- M.COURVEILLE 9 – Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers
- F.BOYSSIÉ 10 – Modification de la liste des commissions
- S.BRÄNDLI-BARBANCE 11 – Arec Occitanie : création d'une filiale

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la séance, filmée, sera diffusée en ligne dès le lendemain. Il invite les élus à utiliser les micros pour garantir l'audibilité de chaque intervention.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Thierry SODRICH

Approbation des PV des séances précédentes :

Les procès-verbaux des séances des 27 mars 2026 et 9 avril 2026 sont adoptés à l'unanimité.

I – AFFAIRES FINANCIÈRES

1 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU CFU 2025 – Ville :

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON, 1ère Adjointe, indique que ce Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 2 919 730.40 € et un déficit d'investissement de - 467 614.19 €.

Elle propose d'affecter le résultat comme suit :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé affecté à l'investissement :	+ 1 150 621.21 €
002 : résultat de fonctionnement reporté :	+ 1 769 109.19 €
001 : déficit d'investissement reporté :	- 255 212.71 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce résultat.

2 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU CFU 2025 – régie PV Solaire :

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON, indique que ce Compte Financier Unique présente un excédent d'exploitation de 96 159.04 € et un déficit d'investissement de - 59 201,07 €.

Elle propose d'affecter le résultat comme suit :

1068 : excédent d'exploitation capitalisé :	+ 59 270.83 €
002 : excédent d'exploitation reporté :	+ 36 888,21 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce résultat.

3 – VOTE DES SUBVENTIONS 2026 :

Monsieur François BOUYSSIÉ fait savoir à l'assemblée que les éléments concernant les subventions aux associations ont été envoyés tels que préparés par l'ancienne mandature. L'idée est de les acter ce jour et de les réajuster en fonction des nouvelles demandes.

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON précise qu'il a été convenu en commission Finances, qu'une commission ad'hoc se réunirait à ce sujet jeudi 7 mai 2026 afin d'examiner les nouvelles demandes en question.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET constate qu'en 2025, le budget inscrit pour les associations était de 427 822 € et réalisé à hauteur de 424 000 €. Le budget prévisionnel pour 2026 est de 418 000 €, en l'occurrence en baisse d'environ 10 000 €, surprenant venant de quelqu'un qui lui reprochait par le passé de limiter les subventions aux associations.

Monsieur François BOUYSSIÉ est surpris de cette remarque sachant que ces propositions d'attribution de subventions ne sont pas celles de son groupe mais celles de l'ancienne équipe municipale. Il a précisé avant de traiter ce sujet que ces aides seraient prochainement adaptées en fonction des différentes demandes. Le montant final sera supérieur à celui proposé aujourd'hui et sera réajusté par une décision modificative.

Monsieur François BOUYSSIÉ précise également qu'une modification des tarifs sera proposée en direction des associations avec notamment la gratuité du prêt du matériel, la gratuité du prêt des salles et la gratuité de mise à disposition du personnel.

Monsieur François BOUYSSIÉ rajoute que la somme de 500 000 € correspondante au reversement par l'EHPAD n'a pas été intégrée dans ce budget. Cette ressource pourra être répartie en fonction de certains aspects qui n'ont pas encore été imaginés à ce jour.

Monsieur Gweenael ANDRIEU prend acte de l'examen par une commission ad'hoc des nouvelles demandes de subventions. Sachant que ces aides sont régies par un règlement d'attribution, il suggère de s'en servir pour établir de vrais critères d'attribution clairs, publics, transparents et surtout calculables. Son groupe estime que cette commission ne doit pas décider au cas par cas mais appliquer une règle claire avec une méthode objective. Pour ses motifs son groupe s'abstiendra sur le vote des subventions, non pour pénaliser les associations, mais dans un souci d'équité et de transparence dans la répartition de l'argent public.

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON propose de procéder au vote de ces subventions page par page et rappelle que les élus, membres d'une association, ne peuvent pas prendre part au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le Conseil Municipal vote l'ensemble des subventions pour l'année 2026 comme suit :

Code fonctionnel 020 – Aides aux associations

Madame STEFANI Patricia ne prend pas part au vote

Code fonctionnel 30 – Culture

Monsieur FIAMAZZO Matthieu ne prend pas part au vote

Monsieur BALSSA Henri ne prend pas part au vote

Code fonctionnel 348 – Loisirs

Monsieur SODRICH Thierry ne prend pas part au vote

Code fonctionnel 326 – Sports

Madame MONTES Céline et Madame BORIES Anne-Marie ne prennent pas part au vote

Code fonctionnel 420 – Interventions Sociales

Madame SENAUX-OCHOA ne prend pas part au vote

AMENDEMENT DU GROUPE RN :

Monsieur Gweenael ANDRIEU propose un amendement concernant la subvention de 100 € attribuée dans ce code fonctionnel à l'association la Béluga. Le montant total de ce code fonctionnel serait ramené de 21 350 € à 21 250 €. Il explique que l'argent de la commune doit d'abord servir ses habitants, ses associations, sa jeunesse, sa sécurité et non pas à l'accompagnement de l'entourage des personnes incarcérées. Ce n'est pas un bon signal renvoyé par la Ville et c'est pour ces motifs que son groupe demande la suppression du versement de cette somme à l'association la Béluga.

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON explique qu'au contraire pour son groupe, venir en aide à des familles concernées par le milieu carcéral peut-être un soutien supplémentaire en cas de besoin. Elle rajoute par ailleurs que cette subvention est versée depuis de nombreuses années.

Cet amendement est mis aux voix :

POUR : ANDRIEU Gweenael – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

CONTRE : BOUYSSIÉ François – KULIFAJ-TESSON Mylène – SODRICH Thierry – RATABOUL Gisèle – BRÄNDLI-BARBANCE Simon – MASSOL Corinne – CALVIGNAC Lionel – SENAUX-OCHOA Stéphanie - COURVEILLE Martine – BESOMBES Julien – BORIES Anne-Marie – CAUSSANEL Francis – MANUEL Christian – MONTES Céline – BLANQUET Marguerite – FIAMAZZO Matthieu – VIGUIER Guylène – HULIN Alexandre – STEFANI Patricia – VIGUIER Joël – BOUSQUET Jean-Louis – AUZIECH Cécile -

ABSTENTIONS : SANCHEZ Marie-Christine – SCHULTHEISS Pierre

L'attribution des subventions est votée à la majorité par les membres de l'assemblée.

ABSTENTIONS : ANDRIEU Gweenael – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

4 – AVENANTS FINANCIERS EJC et COFEST :

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON propose aux membres du Conseil Municipal de voter les avenants financiers tels que présentés ci-dessous :

1 – Enfance Jeunesse de Carmaux

Entre la ville de Carmaux représentée par son maire, François BOUYSSIÉ

Et l'Association Enfance Jeunesse de Carmaux représentée par sa Présidente, Emeline GAUTHIER

Ci-après dénommée EJC

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011

Article 1^{er} : Montant de la subvention

Pour l'année 2026, le montant de la subvention proposée par la ville à l'EJC s'élève à : 195 000 € soit 95 000 € pour la période allant de janvier à mars (1^{er} trimestre) et 53 000 € pour la période allant d'avril à juin (2^{ème} trimestre). Un troisième versement fera l'objet d'un ajustement au mois d'octobre 2026 en fonction des recettes perçues par l'EJC pour la participation des familles et des prestations CAF.

Article 2 : Modalités de versement

La subvention sera versée comme suit :

- 95 000 € en avril 2026 (avance)
- 53 000 € en juin 2026
- 47 000 € en octobre 2026

2 - COFEST

Entre la Ville de Carmaux représentée par son maire, François BOUYSSIÉ

Et le COFEST représenté par son Président, Jean-Pierre LAUR

Ci-après dénommé COFEST

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2011

Article 1^{er} : Montant de la subvention

Pour l'année 2026 le montant de la subvention principale de fonctionnement proposée par la Ville au COFEST s'élève à 30 000 €.

Article 2 : Modalités de versement

La subvention sera versée comme suit :

- 25 000 € en juin 2026

- solde en septembre 2026

Le Conseil Municipal approuve unanimement les avenants en question.

5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Madame Mylène KULIFAJ-TESSON propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2026 qu'en 2025 et les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	59.72
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	100.33
Taxe d'habitation :	14.11

Monsieur Gweenael ANDRIEU souligne que le maintien des taux fait partie d'une promesse de campagne, partagée avec le groupe de Monsieur le Maire. Il encourage le Maire d'œuvrer pour réduire la pression fiscale et rajoute qu'il est nécessaire de maintenir cette stabilité fiscale également au sein de l'intercommunalité.

Monsieur François BOUYSSIÉ lui répond que sur ce point et notamment sur la commune de Carmaux, où la stabilité budgétaire a été privilégiée, bien qu'une réduction de la fiscalité soit souhaitable, le budget actuel est transitoire, avec une réévaluation prévue en 2027 pour envisager une meilleure maîtrise fiscale.

Les débats intercommunaux seront complexes en raison de la réalité financière de la communauté de communes qui est différente de celle du conseil municipal. Lors des précédentes décisions, le groupe d'élus s'est abstenu pour préserver l'équilibre budgétaire.

Monsieur François BOUYSSIÉ trouve la fiscalité locale élevée et ce sujet le préoccupe particulièrement, d'autant que l'indexation alourdit la charge des contribuables, même sans hausse des taux. Un travail approfondi est espéré pour 2027 afin d'atteindre un meilleur équilibre fiscal.

Le Conseil Municipal vote unanimement les taux de fiscalité proposés.

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Ville :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il va présenter un budget de transition. Il indique que 50 % des montants proviennent des produits fiscaux et le reste de dotations. Les charges de personnel demeurent importantes.

Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 13 944 425,66 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes = 5 610 004,76 €

Il énumère les points clés de ce budget qui sont :

- La finalisation des travaux engagés : rénovation énergétique et mise en accessibilité partielle de l'hôtel de ville, travaux dans les écoles (2025-2026), réaménagement des jardins du Cérou (qui seront soumis à une consultation populaire).
- La finalisation des places Libération et Gambetta d'ici l'été 2026, en attente de livraison d'éléments (arbres, éclairages, etc.).
- La plantations reportées à l'automne pour éviter l'échec des racines.
- La mise en service prochaine des sanitaires publics place Révolution, retard pour ceux de la place Gambetta en raison de contretemps.

Il donne en suivant un point sur les programmes en cours :

- Requalification des places (1 061 000 € restants à engager).
- Réaménagement des cours d'école Jean Moulin (objectif : rentrée de septembre 2026).
- Travaux divers dans les bâtiments associatifs, sportifs et scolaires (budgets : 40 000 €, 30 000 €).
- Entretien du patrimoine (62 000 €), acquisition de matériel informatique (69 230 €), vidéoprotection phase 1B (135 636,40 €).
- Programme trottoirs 2026 (280 000 €, augmentation de 4 000 € pour répondre aux attentes sur l'état des trottoirs et voiries).
- Réaménagement du jardin du Cérou (335 000,53 €).
- Réfection des toitures des salles des Rivenq et Durroux (80 392,60 €, reportée à 2027 pour éviter de perturber les activités en 2026, mais permettant de demander des subventions).
- Études pour la Maison des jeunes, de l'art et de la culture (20 000 €).
- Rénovation de l'éclairage public (80 000 €), avec l'objectif de réaliser des économies dès 2026.

Pour la taxe foncière, l'augmentation prévue dans le budget est de 3,9 % au lieu de 0,8 % (taux réel pour les contribuables).

Monsieur Jean-Louis BOUQUET indique que cette différence s'explique par un changement de référence : les données utilisées cette année proviennent directement de la DGFIP, alors qu'avant, le taux de l'année précédente était appliqué.

Monsieur François BOUYSSIÉ précise qu'effectivement la DGFIP fournit un montant prévisionnel qui ne tient pas compte de toutes les exonérations, ce qui peut entraîner des écarts. Un ajustement sera fait ultérieurement via des budgets modificatifs.

Monsieur Henri BALSSA souhaite revenir sur les denrées alimentaires et sur les revenus immobiliers des jardins ou la ligne est à zéro dans cette proposition. Or, il lui semblait avoir compris, lors d'un précédent échange, que le futur projet de réaménagement permettrait à certains locataires de jardins potagers de poursuivre leur activité. Il demande des explications sur le CCAS, qui occupe des bureaux dont le loyer versé à la commune pourrait être évalué, car il ne semble pas pris en compte dans les conditions d'exercice actuel. Il note une baisse des revenus immobiliers qui pourtant demeurent une ressource sûre face à l'instabilité des dotations de l'État et de la fiscalité. Ses interrogations portent également sur le recrutement des policiers et demande une réflexion sur leur armement qui, dans ce cas pourraient être remplacés par des médiateurs.

Monsieur le Maire précise que le budget 2026 présente une erreur d'intégration concernant la restauration collective, notamment pour la partie EHPAD. Après la réorganisation des cuisines, la confection des repas et les achats de matières premières sont désormais gérés par la cuisine centrale, qui refacture la prestation à l'EHPAD. Cette mesure entraîne une hausse des dépenses en achats de denrées, mais aussi une recette supplémentaire d'environ 480 000 €, qui sera intégrée via un budget supplémentaire, probablement lors du conseil municipal de juin.

Monsieur le Maire indique que la précédente municipalité avait modifié le tarif de location appliqué à l'utilisation des jardins avec un tarif d'entrée et de sortie qui ne convient pas à la nouvelle équipe, d'où cette modification à zéro de la ligne budgétaire. L'emprise des zones sera réduite et une zone de verdure libre sera également mise à disposition.

Concernant les loyers des immeubles, Monsieur le Maire souligne que la perte du loyer OYA sera pris en compte avec le versement de la péréquation prévue avec la fusion d'OYA.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET signale qu'il avait été sollicité par le syndicat mixte de rivière et par le CIAS pour y installer des équipes. Cette réflexion est à poursuivre afin de trouver une occupation, même partielle à ce bâtiment laissé par OYA.

Monsieur le Maire revient sur les interrogations de Monsieur Henri BALSSA en lui précisant que des alternatives existent concernant l'armement des policiers municipaux. Même s'il reconnaît la difficulté de recruter sans l'équipement en arme létale. Il rajoute que ces agents assureront un travail de proximité, de présence en collaboration avec la Police Nationale. Il précise par ailleurs que ces recrutements ne compromettent pas la construction du nouveau commissariat.

Monsieur Gweenael ANDRIEU indique que son groupe votera contre ce budget qu'il estime trop similaire au précédent. Il relève un manque de sérieux quant à l'oubli de la recette de 500 000 € qui a fait l'objet d'une explication en commission Finance et qui sera inscrite à la prochaine décision modificative. Si effectivement cette somme correspond au remboursement des frais relatifs à l'alimentation, elle devrait être remboursée réellement tous les mois par la maison de retraite avec le risque que la commune devienne au bout du compte le fournisseur qu'on ne paye pas.

Monsieur Gweenael ANDRIEU explique qu'oublier une recette dans le budget qui est censée compenser une dépense de 500 000 € ne relève pas de la haute voltige budgétaire mais d'un sacré aveu d'improvisation.

Monsieur François BOUYSSIÉ précise qu'il s'agit d'une confusion entre différentes lignes puisque ce budget a été marqué par le fait d'intégrer de nouvelles options par le biais d'un logiciel obsolète qu'il faudra penser à moderniser. Par contre, la situation budgétaire de l'EHPAD est mauvaise et elle est propre à tous les établissements de ce type. Pour autant, il est indispensable de maintenir cet équipement sur la commune avec un regard bienveillant et solidaire envers les générations vieillissantes de la commune au-delà des problèmes d'ordre financier. Car, si effectivement les financeurs tels que l'ARS ne persisteront peut-être pas dans le temps, la Ville se doit de contribuer au maintien de cet hébergement qui fera l'objet de recherche de nouvelles ressources et d'économies. Une réflexion est à mener dans ce sens.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET souhaite intervenir sur la partie fonctionnement notamment. Il estime que l'épargne de la commune va pâtir de certains choix. Si effectivement les recettes demeurent stables avec un résultat de 580 000 en 2025, de l'autre côté les dépenses de fonctionnement seront augmentées de façon conséquente avec la remise en service de l'éclairage public, le recrutement des policiers municipaux et des médiateurs de rue. Ce montant avoisinera les 600 000 € l'année prochaine et l'épargne nette sera de zéro. Le risque avec les projets de la nouvelle équipe c'est que la Ville se retrouve avec une épargne nette négative dans les années suivantes.

Monsieur François BOUYSSIÉ lui répond que de nombreuses économies seront réalisées après une réflexion autour de l'organisation des services permettant de libérer de la masse salariale mais aussi par de nombreux départs à la retraite à venir sur 2027.

Monsieur François BOUYSSIÉ concernant ce budget d'investissement souhaite donner des précisions concernant la réalité du coût des aménagements de la place Gambetta. Il exprime sa surprise face à l'annonce d'une moins-value de 400 000 € lors de la dernière réunion avec le bureau d'études, alors que le projet était jusqu'alors en dessous du budget prévu. Plusieurs modifications (comme la suppression du bassin sur la place Gambetta ou des aménagements à moindre coût sur le parvis de l'église) auraient dû réduire les coûts. Il ne comprend pas comment le budget est passé d'un déficit à un surplus.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique que lors de la dernière réunion de chantier, une économie de 400 000 € a été annoncée. Cependant, le bureau d'études s'était basé sur le budget prévisionnel initial, sans tenir compte des arbitrages ultérieurs. Il est difficile de comprendre comment une moins-value de 300 000 € a été annoncée, puis retirée, laissant place à une possible plus-value.

Monsieur François BOUYSSIÉ indique que la situation est confuse en raison de documents contradictoires. La seule certitude est de payer les travaux réellement effectués. Malgré une vigilance quotidienne, un surcoût de 400 à 450 000 € devra probablement être intégré une fois les travaux définitivement validés.

Monsieur Gweenael ANDRIEU souligne les points préoccupants de ce budget :

En investissement : la baisse est significative, passant de 8,25 M€ en 2025 à 5,61 M€ en 2026, ce qui montre une réduction des investissements par rapport à la précédente municipalité.

En fonctionnement : La décision de reporter des dépenses sur le fonctionnement est contestée, car la situation n'est pas aussi simple.

Commerce et action économique : Presque inexistant dans le budget, avec l'argument que le développement économique relève surtout de l'intercommunalité, ce qui ne doit pas servir d'alibi pour ne pas agir localement (accessibilité, attractivité, environnement des commerçants).

Sécurité : Peu d'actions concrètes (ex. vidéoprotection en phase de préparation), alors que les habitants attendent des résultats visibles et rapides.

Pour le groupe de Monsieur Gweenel ANDRIEU, le budget donne l'impression de dépendre de reports, d'oublier des recettes, d'investir moins, de négliger le commerce et d'avancer trop lentement sur la sécurité.

Monsieur François BOUYSSIÉ remarque que Monsieur Gweenael ANDRIEU critique 8 millions d'investissements du mandat précédent, qui, sans tout résoudre, contribuent à l'image de la commune. Il rappelle qu'il avait lui-même souligné, lors du mandat précédent, que ces investissements étaient insuffisants et qu'un travail de fond était nécessaire. Aujourd'hui, en tant que vice-président de l'économie et du commerce, il s'attache à avancer sur ces dossiers. La question commerciale ne relève pas directement de la commune, mais la Ville peut agir pour faciliter l'installation de commerces, notamment via la propriété d'une vitrine locale à rénover. Pendant la campagne municipale, son groupe avait proposé une boutique éphémère pour permettre à des entrepreneurs de se lancer avec moins de risques.

Sur la sécurité, il fait remarquer que Monsieur Gweenael ANDRIEU critique le fait que le budget privilégie l'investissement plutôt que le fonctionnement. Pourtant, la sécurité relève surtout du budget de fonctionnement, même si certains investissements (comme la vidéo) y contribuent. Les profits sont rares et coûteux, donc ces dépenses doivent être portées par le budget de fonctionnement. Pour la vidéo, il ne s'agit pas d'études, mais de réalisations concrètes. Les documents mentionnent une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), car un bureau d'études accompagne le projet, mais il s'agit bien du coût des installations, prévues pour 2026. Il faut par ailleurs s'assurer que les équipements installés en 2026 seront toujours conformes et exploitables, sans avoir à réinvestir peu après.

Après ces échanges, Monsieur le Maire propose de passer au vote de ce budget primitif 2026 qui est adopté à la majorité par les membres de l'assemblée délibérante.

Contre : Jean-Louis BOUSQUET – Marie-Christine SANCHEZ – Pierre SCHULTHEISS – Cécile AUZIECH – Gweenael ANDRIEU – Marie GRANIER – Henri BALSSA – Martine MOSER

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – régie PV Solaire :

Monsieur le Maire rappelle aux élus sa volonté de conserver ce budget annexe pour une meilleure lisibilité, même si ce n'est pas une obligation et que toutes ces données pourraient figurer dans le budget général.

Les données financières de ce budget annexe sont les suivantes :

<u>Section d'exploitation</u> :	Dépenses = Recettes =	365 413,24 €
---------------------------------	-----------------------	--------------

<u>Section d'Investissement</u> :	Dépenses = Recettes =	308 783,99 €
-----------------------------------	-----------------------	--------------

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique que le seul inconvénient de ce budget c'est qu'il est soumis à impôts. Il a été mis en place par les précédentes municipalités et ses résultats satisfaisants permettent d'engager des ressources pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 de la régie PV Solaire.

II – AFFAIRES GÉNÉRALES

8 – EXONÉRATION DE L'IMPÔT SUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES :

Monsieur Thierry SODRICH, Adjoint, rappelle aux membres de l'assemblée que le Code Général des Impôts prévoit dans ses articles 1559 et suivants, une taxation des réunions sportives à travers l'impôt sur les spectacles.

Le Conseil Municipal peut mettre en place une exonération complète, valable pour une année civile, pour la totalité des réunions sportives organisées sur la commune.

Afin d'apporter une aide complémentaire au monde associatif sportif, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer cette exonération pour l'année 2026 concernant les seuls droits d'entrées et les recettes de consommation de l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer des droits d'entrées et des recettes de consommation l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2026.

9 – TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DE DROITS IMMOBILIERS :

Madame Martine COURVEILLE, Conseillère Municipale Déléguée, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe communale additionnelle afférente aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobiliers avant le 30 avril 2026, pour une application à compter du 1^{er} juin 2026. Cette taxe communale est fixée par les articles 1584 et 1595 bis du C.G.I. au taux de 1.20 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir le taux de la taxe communale afférente aux droits de mutation à titre onéreux d'immeubles ou droits immobiliers à 1.20 %, applicable à compter du 1^{er} juin 2026.

10 – MODIFICATION DE LA LISTE DES COMMISSIONS :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la séance du 9 avril 2026, le Conseil Municipal s'est prononcé sur une liste de représentants au sein des commissions. Il s'avère qu'il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

SCIC OYA Energies : 8 membres ont été désignés, or la commission doit en comporter 7. Monsieur Mikaël OURZIK est enlevé de cette commission.

Pôle des Eaux : Les membres de cette commission étant élus au sein de la Communauté de Communes Carmausin Ségala, cette commission est supprimée.

Trifyl : M. Simon BRÄNDLI-BARBANCE est désigné, référent communal.

CCID : Monsieur Jérôme SOULIÉ sera titulaire à la place de Monsieur Jean-Louis BOUSQUET qui passe suppléant, selon la liste communiquée qui sera définie, en suivant, par l'administration fiscale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications de la liste des commissions qui tient compte des éléments précités.

11 – AREC OCCITANIE : création d'une filiale

Monsieur Simon BRÄNDLI-BARBANCE indique à l'assemblée que l'AREC Occitanie développe depuis 2025 une activité d'accompagnement des projets de réseaux de chaleur et de froid, suscitant un intérêt croissant des collectivités actionnaires et se traduisant par plusieurs projets engagés ou en cours d'étude.

Considérant l'intérêt de créer une filiale dédiée afin de porter les investissements, sécuriser les risques et accompagner la mise en œuvre des projets pour le compte des actionnaires ;

L'article L. 1524-5 du CGCT, qui trouve à s'appliquer à la SPL AREC Occitanie en vertu des dispositions de l'article L. 1531-1 du même code, prévoit à cet égard que :

« A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa. Il en est de même pour la constitution d'un groupement d'intérêt économique par une société d'économie mixte locale, par une société qu'elle contrôle ou par un groupement d'intérêt économique dont elle détient une part du capital ou des droits de vote ».

Avant de procéder au vote, Monsieur Henri BALSSA demande si la Ville a déjà pris l'attache de cet organisme qui joue le rôle de bureau d'études pour un certain nombre d'opérations réalisées par les collectivités d'actionnaires.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, la Ville n'a jamais fait appel à l'AREC mais au vu de la politique ambitieuse en termes d'énergie, de climat et d'environnement que souhaite mener la commune, il n'est pas exclu d'utiliser ce service.

Le Conseil Municipal, à la majorité, se prononce favorablement sur la création d'une filiale détenue à 100% par la SPL AREC Occitanie dédiée à l'activité de développement, au financement et à la mise en œuvre des projets de réseaux de chaleur et de froid et ce, dans le cadre de son objet social ; autorise son élu représentant à voter favorablement à la création de cette filiale dans les instances de la SPL AREC Occitanie.

Abstentions : ANDRIEU Gweenael – GRANIER Marie – BALSSA Henri – MOSER Martine

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une séance du Conseil Municipal vendredi 5 juin 2026, pour l'élection des suppléants des délégués aux sénatoriales. Cette date étant fixé par décret, la Ville ne peut déroger à la tenue de cette séance à la date précitée. En raison du relais étoilé prévu le même jour à 18h, cette séance se tiendra à 17h.

Monsieur le Maire précise qu'une autre séance suivra avec un ordre du jour plus dense jeudi 11 juin 2026 à 18h30.

Monsieur Henri BALSSA en profite pour rappeler que le festival Balzac se déroulera sur la commune de Montirat les 23 et 24 mai 2026. Il salue le travail de l'association, ainsi tous les partenaires dont la Communauté de Communes, qui accompagne ce festival.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.